

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le sept du mois de juin, le Conseil communautaire de COMBRAILLES SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes située à Saint-Rémy-de-Blot, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHARD, Président,

Date de convocation : 1^{er} juin 2017

Présents :

Membres Titulaires : MM. & Mmes ARCHAUD Claude, BALY Franck, BARE Michaël, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BOURBONNAIS Jean-Claude, CAILLET Pascal, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHANSEAUME Camille, CHARBONNEL Pascal, COLOMBIER Christine, COUCHARD Olivier, COUTIERE Daniel, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DREVET Yannick, GATIGNOL Joëlle, GENDRE Martial, GUILLOT Sébastien, HOVART Lilyane, LAMAISON Marie-Hélène, LAMBERT Bernard, LANNAREIX Jean-Pierre, LESCURE Bernard, LOBREGAT Stéphane, MAGNER Jacques-Bernard, MANUBY Didier, MOUCHARD Jean-Marie, MUSELIER Jean-Pierre, PIEUCHOT-MONNET Chantal, ROGUET François, SARDIER Denis, SAUVESTRE Daniel, SCHIETTEKATTE Charles, SECOND Jean-François, VALANCHON Annie et VIALANEIX Michèle,

Membres suppléants avec voix délibérative :

Procurations : M. ESPAGNOL Alain à Mme VIALANEIX Michèle, Mme FERREIRA Raquel à M. CHANSEAUME Camille, M. LANGUILLE André à M. CHARBONNEL Pascal, M. MAZERON Laurent à M. MANUBY Didier, Mme MEGE Isabelle à M. ARCHAUD Claude, Mme PERROCHE Paulette à M. LAMBERT Bernard, M. POUZADOUX Jean-Paul à M. SECOND Jean-François,

Absents/excusés : MM. & Mme BOULAIS Loïc, ESPAGNOL Alain, FERREIRA Raquel, LANGUILLE André, MASSON Yannick, MAZERON Laurent, MEGE Isabelle, PERROCHE Paulette, POUZADOUX Jean-Paul,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de personnes présentes : 37

Nombre de suffrages exprimés : 44 dont 7 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, M. ROGUET François est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

INFORMATIONS PREALABLES

Sans objet

APPROBATION DES COMPTE-RENDU de CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du conseil communautaire du 18 mai 2017 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

- ✓ DECISION DU PRESIDENT N°2017-24 : PASSATION D'UN CONTRAT D'HEBERGEMENT DU SITE ET D'ASSISTANCE -LOGICIEL DE LA MEDIATHEQUE DE MANZAT

La société PMB SERVICES sise ZA de Mont sur Loir – BP 10023 72500 CHATEAU DU LOIR, est retenue pour assurer l'assistance du site-logiciel de la médiathèque, dans les conditions suivantes :

- Matériel : Logiciel de mise en réseau des bibliothèques
- Coût annuel de l'hébergement : 1 574.34 € HT soit **1 889.21 € TTC**
- Durée du contrat : du 24/08/2017 au 23/08/2018
- Coût annuel de l'assistance : 1 104.28 € HT soit **1 325.14 € TTC**
- Durée du contrat : du 24/08/2017 au 23/08/2018

✓ **DECISION DU PRESIDENT N°2017-25 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION DU BUDGET JEUNESSE**

En application de la délibération n°2017-02-19 du Conseil Communautaire en date du 16 février 2017 portant sur le guide des aides (dispositions transitoire 2017), les subventions suivantes sont attribuées pour l'exercice 2017 :

- **Selon la Fiche 5 : Soutien aux transports pour les sorties scolaires** : Montant de 6 € / élève. 823 élèves ont été recensés pour l'année scolaire 2016/2017, soit une subvention totale de **4 938 €** répartie entre chaque établissement scolaire primaire et maternel de la façon suivante :

ECOLE	CLASSES	EFFECTIFS	DISPOSITIF : 6€/ELEVE
MANZAT	7	141	846 €
QUEUILLE	2	32	192 €
VITRAC	2	49	294 €
SAINT ANGEL	2	46	276 €
LOUBEYRAT	6	150	900 €
CHARBONNIERES LES VIEILLES	5	117	702 €
ST GEORGES DE MONS Maternelle	3	54	324 €
ST GEORGES DE MONS Primaire	6	110	660 €
LES ANCIZES COMPS Maternelle	2	38	228 €
LES ANCIZES COMPS Primaire	4	86	516 €
SOUS - TOTAL	39	823	4 938 €

- **Selon la Fiche 6 : Subvention pour les classes de découverte avec nuitées : 4 800 €**
 - Ecole communale de Charbonnières-Les-Vieilles : **1 320 €** (dotation annuelle de 10 € par élève cumulée sur 3 ans (2015-2016-2017))
 - Ecole maternelle des Ancizes-Comps : **1 080 €** (dotation annuelle de 10 € par élève cumulée sur 3 ans (2015-2016-2017))
 - Ecole primaire de Queuille : **1 020 €** (dotation annuelle de 10 € par élève cumulée sur 3 ans (2015-2016-2017))
 - Ecole primaire de St Angel : **1 380 €** (dotation annuelle de 10 € par élève cumulée sur 3 ans (2015-2016-2017))
- **Selon la Fiche action 7 : Dotation de financement pour les collèges : 6 260 €**
 - Collège des Ancizes : **2 900 €** (dotation annuelle de 20 € par élève pour les 145 élèves domiciliés sur le territoire de l'ex-Manzat Communauté)
 - Collège René Cassin de Manzat : **3 140 €** (dotation annuelle de 20 € par élève pour les 157 élèves domiciliés sur le territoire de l'ex-Manzat Communauté)
 - Collège B. Bascoulergue de St Gervais d'Auvergne : **220 €** (dotation annuelle de 20 € par élève pour les 11 élèves domiciliés à Chateauneuf-Les-Bains)

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2017-26 : MISSION COMPLEMENTAIRE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE A LA PISCINE DE ST GEORGES DE MONS

Une mission complémentaire d'AMO pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) est confié au bureau d'études techniques SF2E Ingénierie domicilié 124 Rue Bugeaud – 69006 LYON, dans les conditions suivantes :

Mission	Temps prévu en jours	Montant HT	Montant TTC
Préparation CPE	9	5 000.00 €	6 000.00 €

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2017-27 : PROJET INTERGENERATIONNEL - ALSH

Dans le cadre du projet « Recherche à la création dans les Combrailles », une prestation de service d'une valeur de de 620€ (six cent vingt euros) est demandée à l'AMTA (Agence des musiques des territoires d'Auvergne 63200 Riom) pour la réalisation du projet intergénérationnel à destination des enfants des accueils de loisirs intercommunautaires et des résidents d'EHPAD les Orchis à Combronde.

Ajout de points à l'ordre du jour

Pas d'ajout de point à l'ordre du jour

D-2017-06-01 Harmonisation de la prise en charge de l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire

✓ Le constat : des modalités de prise en charge différentes

Au cours du premier trimestre 2017 une enquête auprès des communes a permis de faire un état des lieux précis des pratiques concernant l'enseignement de la natation pendant le temps scolaire.

Au total, sur le périmètre de la communauté de communes, le cout financier de l'apprentissage scolaire s'élève à 54 000 € / an (droit d'accès aux bassins, cout du maître-nageur et frais de transport).

Le cout moyen d'une séance s'élève entre 3 et 10 € / élève, la moyenne s'établissant autour de 5 à 7 € / élève. Les différences s'expliquent par des tarifs d'accès aux bassins différents en fonction des piscines fréquentées et par le coût du transport forfaitaire lorsque le déplacement est réalisé pour un faible nombre d'élèves.

Ainsi, depuis le 01 janvier 2017, trois modes de fonctionnement différents coexistent sur le nouveau périmètre intercommunal :

- Les écoles maternelles et primaires de 9 communes (Manzat, Loubeyrat, Vitrac, Saint-Angel, Queuille, Les Ancizes-Comps, Saint-Georges-de-Mons, Châteauneuf-les-Bains, Charbonnières-les-vieilles) fréquentent la piscine intercommunale à Saint-Georges de Mons. L'accès à la piscine est gratuit (pris en charge par le budget intercommunal), et les transports sont pris en charge directement par l'EPCI dans le cadre de l'aide aux transports des enfants vers les équipements communautaires (fiche aide n°4 : soutien au transport des élèves des écoles vers les équipements communautaires). Les communes de ces écoles ne supportent donc aucune charge financière liée à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire.
- Deux communes (Blot et Saint-Pardoux) fréquentent le centre aquatique intercommunal de Saint-George-de-Mons. Les séances sont payantes (3,10 € / élève). Les communes assument également la charge financière du transport des enfants.
- Les autres écoles du territoire (Beauregard-vendon, Pouzol, Combronde, Davayat, Gimeaux, Yssac-la-Tourette, Jozerand, Montcel, Prompsat, Teilhède, et Saint-Quintin-sur-sioule) vont sur la piscine à Riom, Gannat ou Saint-Eloy-les-Mines. Les communes supportent les frais d'entrée ainsi que les frais de transport.

- ✓ Harmonisation de la prise en charge de l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire: une première étape vers une politique intercommunale d'enseignement de la natation pendant le temps scolaire

Dans un souci d'équité, la commission « sports » réunie le 03 mai, a donc étudié les possibilités d'harmonisation des modalités de prise en charge de l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire.

La commission a débattu de deux hypothèses :

- La prise en charge financière intégrale par l'EPCI pour toutes les écoles du territoire
- La prise en charge totale ou partielle par toutes les écoles des frais liés à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire.

La commission s'est prononcée en faveur de la première hypothèse. Dans cette hypothèse, la communauté de communes prendrait en charge tous les frais liés à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire (droit d'accès aux bassins, cout du maître-nageur et frais de transport), pour toutes les écoles du territoire.

Selon les données transmises par les communes, le montant de la dépense de fonctionnement supplémentaire pour l'EPCI s'élèverait à environ 22 500 € / an.

La décision serait effective à la rentrée scolaire de septembre 2017.

- ✓ Poursuite de la réflexion :

L'harmonisation de la prise en charge n'est qu'une première étape de la réflexion. Il conviendra dans les prochains mois de poursuivre la réflexion notamment sur les points suivants :

- Les lieux de pratiques (répartition et optimisation des créneaux disponibles sur le centre aquatique intercommunal)
- Le nombre de classes concernées et le nombre de séances pour chaque école
- Les moyens budgétaires fléchés à la politique de soutien à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire : la prise en charge qui sera faite par la communauté de communes se fera sur la base de l'existant et des pratiques actuelles sur l'année scolaire 2016-2017

- ✓ Conséquences statutaires de l'harmonisation de la prise en charge.

Les statuts de « Combrailles Sioule et Morge » précisent au titre du bloc de compétence facultatif "petite enfance / enfance / jeunesse" 9ème alinéa et 16ème alinéas que la communauté de communes exerce les compétences suivantes :

- "Participation à la prise en charge des entrées des piscines pour les écoles primaires » »
- « Transport des élèves des écoles primaires vers les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire »

L'article 1.5.2 des statuts précise que cette compétence facultative est exercée par la communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou si l'organe délibérant de la communauté de communes le décide dans un délai de deux ans, à compter du 01 janvier 2017, fait l'objet d'une restitution aux communes.

Ces deux alinéas actuellement dans nos statuts pourraient être utilisées comme support juridique pour prendre en charge la dépense d'entrée aux piscines et de transport.

Une simple délibération permettrait de prendre acte que l'on exerce ces deux compétences sur l'ensemble du nouveau périmètre de la communauté.

Cependant deux arguments juridiques pourraient être opposés à la communauté de communes

- la compétence relative au transport précise qu'il s'agit des transports vers les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. Or 11 écoles fréquentent des piscines à l'extérieur du territoire intercommunal, et ces équipements ne sont pas d'intérêt communautaire ...

- la politique d'aide au transport des élèves des écoles primaires vers les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, de manière plus générale, n'a pas encore été arbitrée (redéfinition d'une politique harmonisée sur l'ensemble du périmètre).

Il sera donc opportun de passer par une modification statutaire de l'alinéa 9 de l'article 1.2.2 qui serait ainsi libellé "Aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire : prise en charge des entrées des piscines et des coûts de transport pour les écoles du territoire".

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une prise en charge par la communauté de communes des frais d'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire (frais d'accès aux piscines et transport) pour l'ensemble des écoles du territoire
- PRECISE que la prise en charge s'effectuera sur la base des pratiques des écoles durant l'année scolaire 2016-2017
- PRECISE que cette prise en charge sera effective dès la rentrée de septembre 2017

<p>D-2017-06-02 Délibération cadre sur les principes de fonctionnement des ALSH sur le territoire : ALSH du mercredi après-midi et extrascolaire (vacances) à compter du 04 septembre 2017</p>
--

Dans la présente délibération, la dénomination des territoires, sans connotation, est définie de la façon suivante :

- Montagne : ex Manzat Communauté
- Plaine : ex Cotes de Combrailles
- Sioule : ex Grande Récré

Depuis le 01 janvier 2017 coexistent sur le nouveau périmètre intercommunal deux modes de d'exercice de la compétence ALSH :

- Gestion directe sur le secteur Plaine et Sioule (régie)
- Délégation à une association : le CLALAGE sur le secteur Montagne

Fin 2016, le CLALAGE avait fait connaître son souhait de mettre fin à ses activités ALSH. Les travaux préparatoires à la fusion-extension, avaient posé comme axe de travail pour 2017 l'intégration du fonctionnement du CLALAGE au sein des ALSH intercommunaux.

Une réflexion a donc été engagée, depuis plusieurs semaines, afin de travailler sur le fonctionnement du service avec les objectifs suivants :

- Proposer des modalités d'accueils identiques sur l'ensemble du territoire intercommunal
- Faciliter l'accessibilité des populations aux différents sites
- Maintenir l'aspect qualitatif et quantitatif des actions proposées
- Avoir une tarification commune sur l'ensemble de CSM
- Optimiser le fonctionnement du service

Pour mémoire, les actions concernées pour la période extra-scolaires concernent les périodes de vacances : Automne, Fin année, hiver, Printemps, été...

✓ Au niveau administratif :

Au niveau administratif, il est proposé de maintenir les deux pôles de renseignement administratifs (Combronde et Saint-Georges-de-Mons) existants afin de répondre aux usagers assurant ainsi un service de proximité.

Comme par le passé, un dossier d'inscription sera envoyé aux familles après le conseil communautaire de juin visant à informer rapidement les familles des nouvelles modalités d'inscriptions.

Les délais d'inscription évoluent :

- 1 mois avant pour les vacances,
- de période à période pour le mercredi.

Sur le secteur Montagne, ce délai d'inscription n'existait pas. Ce délai d'inscription est rendu nécessaire compte-tenu du nombre de sites gérés, de la nécessité d'ajuster au plus juste le nombre d'animateurs en fonction des effectifs, pour les commandes du nombre repas, et la réservation des sorties.

Les familles pourront bénéficier de la déduction des aides des comités d'établissements directement à l'inscription facilitant ainsi les démarches en direction des comités pour les usagers.

Pour l'ensemble du territoire, le règlement des séjours s'effectuera directement au trésor public sur facturation fin de mois.

Pour les usagers, afin d'avoir les mêmes modalités de calcul sur un même territoire, la tarification sera fonction du Quotient Familial de la CAF (réactualisation fréquente des données par la CAF). Ce principe semble plus adapté à la réalité des usagers par rapport à ce qui existait sur le secteur plaine (avis imposition n-2).

✓ Evolution des modalités pédagogiques :

L'ouverture des accueils de loisirs sera élargie pour les enfants de moins de 4 ans (3 ans révolus) et réduit jusqu'à 16 ans inclus. En effet, l'accueil des moins de 4 ans n'existait pas précédemment sur le secteur Montagne. Sur le secteur Sioule l'accueil allait jusqu'à 17 ans, mais cette tranche d'âge est hors du contrat CAF ;

Sur le secteur montagne, les repas n'étaient pas fournis par la structure sur les périodes du mercredi, des vacances de toussaint et de Noël. Afin de répondre aux attentes des parents et d'améliorer qualitativement l'accueil des enfants, l'organisation de la restauration sur les temps d'accueils énoncés sera mise en place en lien avec le système de restauration collective de Combrailles, Sioule et Morge. La restauration sera ainsi proposée sur toutes les périodes d'activités.

Une plus grande souplesse/ flexibilité dans l'accueil du public sera possible sur l'ensemble des fonctionnements des ALSH.

- Sur la période du mercredi, il sera possible de venir récupérer son enfant dans l'après-midi, par exemple pour une pratique sportive ou culturelle extérieure, comme c'était déjà le cas sur le secteur Montagne.
- La possibilité de récupération des enfants à partir de 16h30 sur les autres séjours est maintenue.

Concernant le nombre minimum de jours d'inscriptions :

- Le nombre de jours d'inscription minimum est de 3 jours pour les vacances d'hiver et printemps et de 4 jours pour la période estivale. Le nombre est différent sur les vacances d'été en raison de l'organisation de séjours et campings. Précédemment, la durée minimale était d'une semaine entière sur le secteur montagne, et 4 demi-journées sur le secteur Plaine et Sioule.
- Sur les vacances d'automne et de Noël : pas de nombre de jours minimum afin de permettre la découverte des structures d'en le but d'une participation sur autres périodes. Sur le secteur Montagne il n'y avait pas de minimum sur ces deux périodes. Sur le secteur Plaine, la durée minimale était de 4 demi-journées

Concernant l'encadrement des préados (collégiens), la problématique est différente d'une partie à l'autre du territoire. Sur la partie plaine et sioule, il n'y a pas d'implantation de collèges, ce qui n'est pas le cas sur le secteur montagne (Manzat et Les Ancizes). La prise en charge de ce public s'appuiera sur les actions engagées sur les secteurs montagne et sioule avec le maintien des différents accueils sur la passerelle et sur le fonctionnement des actions sur les Ancizes. Les collégiens de la plaine auront accès aux locaux par le biais de transports en minibus.

L'ensemble des éléments retracés ci-dessus est intégré dans la proposition de règlement intérieur.

En conclusion, sur les aspects pédagogiques et administratifs, le dispositif s'appuie sur les six points fondamentaux suivants :

- Accueil des enfants de 3 à 16 ans sur l'ensemble de CSM
- Intégration du repas le mercredi + vacances sur l'ensemble des sites
- Souplesse dans l'accueil du public
- ...mais en contrepartie un cadre administratif un peu plus contraignant pour l'inscription
- Durée minimum d'inscription modifiée sur Hiver / Printemps et Eté
- Sur Automne et Noël, disparition du nombre de jours minimum afin de permettre la découverte des structures d'en le but d'une participation sur autres périodes.

✓ Les tarifs

Une grande disparité de tarifs existe entre les différents secteurs de Combrailles, Sioule et Morge, liée en partie à des prestations effectuées par différents prestataires, à la différence sociologique des populations et à l'histoire des relations entre les collectivités et les prestataires.

La nouvelle tarification proposée aboutie donc à une baisse des tarifs sur le secteur plaine et Sioule et une augmentation sur le secteur montagne.

D'un point de vue technique, les grilles tarifaires s'appuyaient sur une conception différente au niveau des quotients familiaux :

- 3 tranches plafonnées au QF 750 € sur le secteur montagne
- 6 tranches jusqu'à 2250 € sur plaine et Sioule.

La nouvelle grille tarifaire proposée s'appuie sur les principes suivants :

- Une grille tarifaire à 6 tranches qui concentre le soutien de la collectivité sur ceux qui en ont le plus besoin : La construction de la tarification s'est effectuée sur une application des 6 tranches de quotients familiaux conformément aux recommandations de la CAF. Sur le secteur montagne seulement 3 tranches existaient avec un plafonnement au QF 750. Il est apparu nécessaire que les QF > 750 puissent avoir une tarification différenciée que l'on se situe sur un QF 751 ou un QF 2250.
- Le maintien d'une tarification très sociale pour la tranche QF inférieur à 500.
- La reprise des tarifs sociaux pratiqués sur le secteur Montagne pour la « demi-journée sans repas » pour les trois premières tranches de revenus QF inférieurs à 1 000
- La valorisation à seulement 2,44 € du cout du repas pour passer du tarif demi-journée sans repas, à la demi-journée avec repas sauf pour la première tranche < 500 € (ou le repas est valorisé à +1,50 €). C'est une prestation supplémentaire qui n'existait pas sur le secteur Montagne, qui justifie une augmentation.
- La généralisation d'une réduction pour le forfait semaine : une semaine de 5 jours = 4,5 jours facturés
- Un « tarif pivot » de la journée avec repas à 10 € pour la tranche de revenus qui concerne le plus de familles (QF 751 à 1 000 €). Avec le forfait semaine, on retrouve alors un prix de 9 €, alors que le prix le plus élevé du secteur montagne était de 9,50 € / jour.
- Concernant les QF à plus de 1 501, la tarification appliquée est au niveau de ce qui se pratique sur d'autres territoires.
- Un tarif extérieur non contribuable : Seules les familles dont la commune de résidence n'a pas souhaité conventionner seraient concernées. Le repas est valorisé à 3 €. La réduction forfait de la semaine ne s'applique pas.
- La non facturation des « sorties » : Concernant la prise en charge des sorties pédagogiques organisées sur l'amplitude journalière d'ouverture, le coût de sorties sera intégré dans le coût journalier comme ce qui est pratiqué sur le secteur montagne. Précédemment, sur le secteur Plaine, un surcoût était facturé.

- Le maintien de la facturation des séjours : une participation financière sera demandée aux familles lors de l'organisation de séjours ou de campings. En effet, ces actions engendrent des coûts supplémentaires liés à l'élargissement du temps de travail des encadrants, aux coûts l'hébergement et aux charges de déplacement. Afin de répondre aux exigences budgétaires, les coûts seront calculés au réel des actions engagées.
- Une information complémentaire expliquera cette tarification puisqu'elle ne s'appliquera pas sur les premières périodes de vacances.

Ces principes aboutissent à la grille tarifaire suivante :

Accueil Extrascolaire - vacances scolaires et mercredis								
Quotient familial (2)	Familles contributives au sein de la Communauté de Communes				Familles non contributives au sein de la Communauté de Communes (1)			
	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas	journée avec repas	forfait semaine avec repas (3)	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas	journée avec repas	Semaine avec repas (3)
< 500 €	1,50 €	3,00 €	4,00 €	18,00 €	3,50 €	6,50 €	7,50 €	37,50 €
de 501 € à 750 €	3,00 €	5,44 €	6,50 €	29,25 €	5,00 €	8,00 €	9,50 €	47,50 €
de 751 € à 1000 €	3,50 €	5,94 €	10,00 €	45,00 €	8,50 €	11,50 €	14,50 €	72,50 €
de 1001 € à 1500 €	6,00 €	8,44 €	11,50 €	51,75 €	11,00 €	14,00 €	16,00 €	80,00 €
de 1501 € à 2250 €	9,00 €	11,44 €	14,50 €	65,25 €	14,00 €	17,00 €	19,00 €	95,00 €
> 2250 €	12,00 €	14,44 €	21,00 €	94,50 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €	125,00 €

	contribuable	non contributives
soirée thématique ado	8	12
anniversaire	à partir de 70€ pour 8 enfants	à partir de 105€ pour 8 enfants

✓ Bilan financier

Sur la base des données de la fréquentation sur l'ensemble de l'année 2016 sur les ALSH mercredi et vacances scolaires, la mise en place de la nouvelle grille tarifaire sur le secteur montagne entraînerait une augmentation de la participation des familles estimée à environ 18 200 €.

Pour ce qui concerne la mise en place de la restauration collective sur l'ensemble des structures le coût supplémentaire qui resterait à charge de la collectivité serait de 35 000 €.

Pour le secteur plaine et Sioule, cette même grille entraînerait une perte de 25 000 €, auxquels s'ajoutent la non facturation des « sorties » : 7 000 €

Concernant, le changement de statut (passage au statut de la FPT), pour les CDD notamment pour l'été et les vacances, le surcoût s'élève à environ 25 000 € (différence entre le forfait journalier pratiqué dans la convention collective et la rémunération horaire).

Le bilan financier global s'élève à environ 73 800 € de dépenses supplémentaires.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de fonctionnement des ALSH sur les temps périscolaires du mercredi-après-midi et sur les temps extrascolaires comme évoquées ci-dessus

D-2017-06-03 Règlement intérieur des ALSH Délibération cadre sur les principes de fonctionnement des ALSH sur le territoire : ALSH du mercredi après-midi et extrascolaire (vacances) à compter du 04 septembre 2017

Le règlement intérieur, joint en annexe, précise :

- Les modalités d’encadrement des enfants (taux d’encadrement notamment,)
- Les modalités d’accès au périmètre de l’accueil de loisirs
- Le dossier administratif
- Les conditions d’inscription et d’annulation pour chaque période
- La facturation
- Les dispositions relatives à la santé de L’enfant
- Le service de restauration proposée
- Les règles de vie en collectivité

Le projet de règlement intérieur tient compte des évolutions des modalités administratives et pédagogiques exposées dans la délibération précédente.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur des ALSH à compter du 04 septembre 2017

D-2017-06-04 Tarifs des ALSH à compter du 4 septembre 2017

Compte-tenu de l’harmonisation de l’exercice de la compétence ALSH exposée précédemment, il est proposé la grille tarifaire suivante à compter du 04 septembre 2017

accueil Extrascolaire - vacances scolaires et mercredis								
Quotient familial (2)	familles contribuables au sein de la Communauté de Communes				familles non contribuables au sein de la Communauté de Communes (1)			
	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas	journée avec repas	forfait semaine avec repas (3)	demi-journée sans repas	demi-journée avec repas	journée avec repas	forfait semaine avec repas (3)
< 500 €	1,50 €	3,00 €	4,00 €	18,00 €	3,50 €	6,50 €	7,50 €	37,50 €
de 501 € à 750 €	3,00 €	5,44 €	6,50 €	29,25 €	5,00 €	8,00 €	9,50 €	47,50 €
de 751 € à 1000 €	3,50 €	5,94 €	10,00 €	45,00 €	8,50 €	11,50 €	14,50 €	72,50 €
de 1001 € à 1500 €	6,00 €	8,44 €	11,50 €	51,75 €	11,00 €	14,00 €	16,00 €	80,00 €
de 1501 € à 2250 €	9,00 €	11,44 €	14,50 €	65,25 €	14,00 €	17,00 €	19,00 €	95,00 €
> 2250 €	12,00 €	14,44 €	21,00 €	94,50 €	17,00 €	20,00 €	25,00 €	125,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité :

- APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus,
- PRECISE que les tarifs seront applicables à compter du 04 septembre 2017.

D-2017-06-05 Compte de gestion 2016 – Budget Général de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

60000 - CCCC COMMUNAUTE CNES COTES COMB

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 020 706,88	4 877 081,68	9 897 788,56
Titres de recettes émis (b)	877 752,45	4 134 012,66	5 011 765,11
Réductions de titres (c)	0,00	192,15	192,15
Recettes nettes (d = b - c)	877 752,45	4 133 820,51	5 011 572,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 020 706,88	4 877 081,68	9 897 788,56
Mandats émis (f)	1 473 317,25	3 794 372,19	5 267 689,44
Annulations de mandats (g)	0,00	43 662,66	43 662,66
Dépenses nettes (h = f - g)	1 473 317,25	3 750 709,53	5 224 026,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		383 110,98	
(h - d) Déficit	595 564,80		212 453,82

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-06 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Jeunesse de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

**60300 - COMMUNAUTE DE COMMUNE JEUNESSE -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 086 041,97	1 350 992,19	2 437 034,16
Titres de recettes émis (b)	205 771,76	1 298 414,82	1 504 186,58
Réductions de titres (c)	0,00	69 349,71	69 349,71
Recettes nettes (d = b - c)	205 771,76	1 229 065,11	1 434 836,87
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 086 041,97	1 350 992,19	2 437 034,16
Mandats émis (f)	252 230,58	1 302 581,99	1 554 812,57
Annulations de mandats (g)	0,00	11 893,90	11 893,90
Dépenses nettes (h = f - g)	252 230,58	1 290 688,09	1 542 918,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	46 458,82	61 622,98	108 081,80

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Jeunesse de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-07 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Immobilier Locatif de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

**60500 - BATI LOCATIF INDUSTRIEL -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	323 083,83	83 665,21	406 749,04
Titres de recettes émis (b)	167 181,93	69 438,63	236 620,56
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	167 181,93	69 438,63	236 620,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	323 083,83	83 665,21	406 749,04
Mandats émis (f)	222 821,05	72 539,61	295 360,66
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	222 821,05	72 539,61	295 360,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	55 639,12	3 100,98	58 740,10

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Immobilier Locatif de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-08 Compte de gestion 2016 – Budget annexe ZA la Varenne de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

60100 - ZONE ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNA
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	518 899,53	680 573,02	1 199 472,55
Titres de recettes émis (b)	260 000,00	125 763,90	385 763,90
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	260 000,00	125 763,90	385 763,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	518 899,53	680 573,02	1 199 472,55
Mandats émis (f)	213 338,41	125 763,90	339 102,31
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	213 338,41	125 763,90	339 102,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	46 661,59	0,00	46 661,59
(h - d) Déficit		0,00	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA la Varenne de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-09 Compte de gestion 2016 – Budget principal de Manzat Communauté

30000 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MANZAT

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 962 288,96	5 982 172,28	7 944 461,24
Titres de recettes émis (b)	951 341,20	5 221 570,45	6 172 911,65
Réductions de titres (c)	0,00	101 032,00	101 032,00
Recettes nettes (d = b - c)	951 341,20	5 120 538,45	6 071 879,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 962 288,96	5 982 172,28	7 944 461,24
Mandats émis (f)	887 939,06	5 015 670,81	5 903 609,87
Annulations de mandats (g)	0,00	45 422,94	45 422,94
Dépenses nettes (h = f - g)	887 939,06	4 970 247,87	5 858 186,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	63 402,14	150 290,58	213 692,72
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget principal de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-10	Compte de gestion 2016 – Budget annexe Enfance-Jeunesse de Manzat Communauté
---------------------	---

30500 - CCM CONTRAT EDUCATIF LOCAL	Exercice 2016		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 860 671,77	556 687,53	2 417 359,30
Titres de recette émis (b)	8 341,96	510 068,00	518 409,96
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	8 341,96	510 068,00	518 409,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 860 671,77	556 687,53	2 417 359,30
Mandats émis (f)	12 852,20	461 872,11	474 724,31
Annulations de mandats (g)	0,00	228,00	228,00
Depenses nettes (h = f - g)	12 852,20	461 644,11	474 496,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 510,24	48 423,89	43 913,65
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Enfance-Jeunesse de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-11 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Equipements sportifs de Manzat Communauté

30400 - CCM EQUIPEMENTS SPORTIFS

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 034 179,07	1 087 814,59	2 121 993,66
Titres de recette émis (b)	247 879,47	1 115 077,09	1 362 956,56
Réductions de titres (c)	0,00	2 139,00	2 139,00
Recettes nettes (d = b - c)	247 879,47	1 112 938,09	1 360 817,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 034 179,07	1 087 814,59	2 121 993,66
Mandats émis (f)	386 754,15	1 036 044,49	1 422 798,64
Annulations de mandats (g)	0,00	41 813,24	41 813,24
Depenses nettes (h = f - g)	386 754,15	994 231,25	1 380 985,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		118 706,84	
(h - d) Déficit	138 874,68		20 167,84

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Equipements sportifs de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-12 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Activités culturelles de Manzat Communauté

30800 - CCM ACTIVITES CULTURELLES

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	109 539,40	374 609,12	484 148,52
Titres de recette émis (b)	45 590,78	363 673,81	409 264,59
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	45 590,78	363 673,81	409 264,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	109 539,40	374 609,12	484 148,52
Mandats émis (f)	73 274,13	282 797,80	356 071,93
Annulations de mandats (g)	0,00	596,09	596,09
Depenses nettes (h = f - g)	73 274,13	282 201,71	355 475,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		81 472,10	
(h - d) Déficit	27 683,35		53 788,75

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Activités culturelles de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-13 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Cinéma de Manzat Communauté

30700 - CINÉMA INTERCOMMUNAL LA VIOUE		Exercice 2016		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	30 461,85	225 654,63	256 116,48	
Titres de recette émis (b)	12 009,41	183 289,58	195 298,99	
Réductions de titres (c)	0,00	481,77	481,77	
Recettes nettes (d = b - c)	12 009,41	182 807,81	194 817,22	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	30 461,85	225 654,63	256 116,48	
Mandats émis (f)	22 024,68	174 825,90	196 850,58	
Annulations de mandats (g)	0,00	860,71	860,71	
Depenses nettes (h = f - g)	22 024,68	173 965,19	195 989,87	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédant		8 842,62		
(h - d) Déficit	10 015,27		1 172,65	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Cinéma de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-14 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères de Manzat Communauté

30600 - CCM RBOM

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	464 550,00	464 550,00
Titres de recette émis (b)	0,00	461 704,09	461 704,09
Réductions de titres (c)	0,00	972,53	972,53
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	460 731,56	460 731,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	464 550,00	464 550,00
Mandats émis (f)	0,00	461 164,56	461 164,56
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	0,00	461 164,56	461 164,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	433,00	433,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-15 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Atelier relais de Manzat Communauté

30200 - CCM ATELIER RELAIS

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	31 197,91	37 931,71	69 129,62
Titres de recette émis (b)	15 613,95	37 703,54	53 317,49
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	15 613,95	37 703,54	53 317,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	31 197,91	37 931,71	69 129,62
Mandats émis (f)	19 208,22	12 552,98	31 761,20
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	19 208,22	12 552,98	31 761,20
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 150,56	21 556,29
(h - d) Déficit	3 594,27		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Atelier relais de Manzat Communauté,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve **de sa part**.

D-2017-06-16	Compte de gestion 2016 – Budget annexe ZA de Queuille de Manzat Communauté
---------------------	---

30100 - COM XI DE QUEUILLE	Exercice 2016		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	157 219,92	157 181,76	314 401,68
Titres de recette émis (b)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	157 219,92	157 181,76	314 401,68
Mandats émis (f)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	152 176,76	152 176,76	304 353,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA de Queuille de Manzat Communauté,
- o DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-17 Compte de gestion 2016 – Budget annexe ZA des Ancizes de Manzat Communauté

30300 - COM XI LES ANCIZES

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 811,93	143 834,07
Titres de recette émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 811,93	143 834,07
Mandats émis (f)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe ZA des Ancizes de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-18 Compte de gestion 2016 – Budget annexe Parc d'Activités des Volcans de Manzat Communauté

30900 - COM PARC ACTIVITÉS DES VOLCAN

Exercice 2016

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	316 000,00	316 000,00	632 000,00
Titres de recette émis (b)	0,00	38 367,38	38 367,38
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	38 367,38	38 367,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	316 000,00	316 000,00	632 000,00
Mandats émis (f)	38 367,38	38 367,86	76 735,24
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	38 367,38	38 367,86	76 735,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	38 367,38	0,48	38 367,86

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2016 du Budget annexe Parc d'activités des Volcans de Manzat Communauté,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D-2017-06-19 Compte administratif 2016 – Budget Général de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

CC COTES DE COMBRAILLES - G3 - BUDGET GENERAL	CA 2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 750 709,53	G	4 133 820,51
	Section d'investissement	B	1 473 317,25	H	877 752,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	769 723,16
	Report en section d'investissement (001)	D	232 130,85	J	
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 456 157,63	= G+H+I+J	5 781 296,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 087 174,58	L	2 823 871,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	3 087 174,58	= K+L	2 823 871,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 750 709,53	= G+I+K	4 903 543,67
	Section d'investissement	= B+D+F	4 792 622,68	= H+J+L	3 701 624,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 543 332,21	= G+H+I+J+K+L	8 605 168,06

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

D-2017-06-20 Compte administratif 2016 – Budget annexe Jeunesse de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

CC COTES DE COMBRAILLES - 63 - Budget Jeunesse	CA 2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 290 688,09	G	1 229 065,11
	Section d'investissement	B	252 230,58	H	205 771,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	68 162,72
	Report en section d'investissement (001)	D		J	3 068,30
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 542 918,67	= G+H+I+J	1 506 067,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	352 233,96	L	382 667,68
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	352 233,96	= K+L	382 667,68
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 290 688,09	= G+I+K	1 297 227,83
	Section d'investissement	= B+D+F	604 464,54	= H+J+L	591 507,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 895 152,63	= G+H+I+J+K+L	1 888 735,57

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Jeunesse de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

D-2017-06-21 Compte administratif 2016 – Budget annexe Immobilier locatif de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

CC COTES DE COMBRAILLES - 63 - Budget bâti locatif industriel		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	72 539,61	G	69 438,63
	Section d'investissement	B	222 821,05	H	167 181,93
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	11 439,16
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 490,69
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	295 360,66	= G+H+I+J	249 550,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	34 624,06	L	109 872,40
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	34 624,06	= K+L	109 872,40
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	72 539,61	= G+I+K	80 877,79
	Section d'investissement	= B+D+F	257 445,11	= H+J+L	278 545,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	329 984,72	= G+H+I+J+K+L	359 422,81

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Immobilier locatif de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

D-2017-06-22 Compte administratif 2016 – Budget annexe ZA la Varenne de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

CC COTES DE COMBRAILLES - 63 - Budget Zone d'Activités La Varennes		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	125 763,90	G	125 763,90
	Section d'investissement	B	213 338,41	H	260 000,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	72 766,51	J	
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	411 868,82	= G+H+I+J	385 763,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	125 763,90	= G+I+K	125 763,90
	Section d'investissement	= B+D+F	286 104,92	= H+J+L	260 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	411 868,82	= G+H+I+J+K+L	385 763,90

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe ZA la Varenne de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - CDC		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 970 247,87	G	5 120 538,45
	Section d'investissement	B	887 939,06	H	951 341,20
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	845 348,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	527 940,19 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 386 127,12	= G+H+I+J	6 917 227,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	101 125,52	L	200 271,54
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	101 125,52	= K+L	200 271,54
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 970 247,87	= G+I+K	5 965 886,73
	Section d'investissement	= B+D+F	1 517 004,77	= H+J+L	1 151 612,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 487 252,64	= G+H+I+J+K+L	7 117 499,47

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget principal de Manzat Communauté.

D-2017-06-24 Compte administratif 2016 – Budget annexe Enfance-Jeunesse de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - ENFANCE JEUNESSE		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	461 644,11	G	510 068.00
	Section d'investissement	B	12 852.20	H	8 341.96
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	46 310.80 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	25 677.04 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			520 807.11 = A+B+C+D		544 087.00 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0.00
	Section d'investissement	F	369 622.00	L	361 412.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		369.622,00 = E+F		361 412.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		507 954,91 = A+C+E		510 068.00 = G+I+K
	Section d'investissement		382 474.20 = B+D+F		395 431.00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		890.429,11 = A+B+C+D+E+F		905 499.00 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Enfance-jeunesse de Manzat Communauté.

D-2017-06-25 Compte administratif 2016 – Budget annexe Equipements sportifs de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		CA 2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	994 231,25	G	1 112 938,09
	Section d'investissement	B	386 754,15	H	247 879,47
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	105 758,46 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			1 486 743,86 = A+B+C+D		1 360 817,56 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	395 841,86	L	570 660,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		395 841,86 = E+F		570 660,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		994 231,25 = A+C+E		1 112 938,09 = G+I+K
	Section d'investissement		888 354,47 = B+D+F		818 539,47 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 882 585,72 = A+B+C+D+E+F		1 931 477,56 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Equipements sportifs de Manzat Communauté.

D-2017-06-26 Compte administratif 2016 – Budget annexe Activités culturelles de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - ACTIVITES CULTURELLES	CA 2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 282 201,71	G 363 673.81
	Section d'investissement	B 73 274.13	H 45 590.78
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 31 202.72 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		386 678.56 = A+B+C+D	409 264.59 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 675.00	L 392,73
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	675.00 = E+F	392,73 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 282 201.71	= G+I+K 363 673.81
	Section d'investissement	= B+D+F 105 151.85	= H+J+L 45 983,51
	TOTAL CUMULE	387 353,56 = A+B+C+D+E+F	409 657,32 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Activités culturelles de Manzat Communauté.

D-2017-06-27 Compte administratif 2016 – Budget annexe Cinéma de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	173 965,19	G	182 807,81
	Section d'investissement	B	22 024,68	H	12 009,41
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	1 174,46 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	195 989,87	= G+H+I+J	195 991,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 462,52	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	2 462,52	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	173 965,19	= G+H+K	182 807,81
	Section d'investissement	= B+D+F	24 487,20	= H+J+L	13 183,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	198 452,39	= G+H+I+J+K+L	195 991,68

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Cinéma de Manzat Communauté.

D-2017-06-28 Compte administratif 2016 – Budget annexe Redevances des Ordures Ménagères de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - Redevance Ordures ménagères		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 461 164,56	G 460 731,56	G-A -433,00
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 433,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 461 164,56	Q= G+H+I+J 461 164,56	=Q-P 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 461 164,56	= G+H+K 461 164,56	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 461 164,56	= G+H+I+J+K+L 461 164,56	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères de Manzat Communauté.

D-2017-06-29 Compte administratif 2016 – Budget annexe Atelier relais de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - GS - ATELIERS RELAIS	CA 2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 552,98	G	37 703,54
	Section d'investissement	B	19 208,22	H	15 613,95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	226,17
	Report en section d'investissement (001)	D	11 989,69	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	43 750,89	= G+H+I+J	53 543,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 552,98	= G+H+K	37 929,71
	Section d'investissement	= B+D+F	31 197,91	= H+I+L	15 613,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	43 750,89	= G+H+I+J+K+L	53 543,66

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Atelier relais de Manzat Communauté.

D-2017-06-30 Compte administratif 2016 – Budget annexe ZA de Queuille de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - CDC		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 970 247,87	G	5 120 538,45
	Section d'investissement	B	887 939,06	H	951 341,20
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	845 348,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	527 940,19 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			6 386 127,12 = A+B+C+D		6 917 227,93 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	101 125,52	L	200 271,54
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		101 125,52 = E+F		200 271,54 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		4 970 247,87 = A+C+E		5 965 886,73 = G+H+K
	Section d'investissement		1 517 004,77 = B+D+F		1 151 612,74 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		6 487 252,64 = A+B+C+D+E+F		7 117 499,47 = G+H+I+J+K+L

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe ZA de Queuille de Manzat Communauté.

D-2017-06-31 Compte administratif 2016 – Budget annexe ZA des Ancizes de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - ZI ANCIZES			CA	2016	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II		
VUE D'ENSEMBLE			A1		
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 806,93	G	42 806,93
	Section d'investissement	B	42 806,93	H	42 806,93
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	58 215,21 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			85 613,86		143 829,07
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		42 806,93		42 806,93
	Section d'investissement		42 806,93		101 022,14
	TOTAL CUMULE		85 613,86		143 829,07
		= A+C+E		= G+I+K	
		= B+D+F		= H+J+L	
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe ZA des Ancizes de Manzat Communauté.

D-2017-06-32 Compte administratif 2016 – Budget annexe Parc d'Activités des Volcans de Manzat Communauté

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2016.

Est nommé Président pour vote du compte administratif : Monsieur Bernard LAMBERT.

MANZAT COMMUNAUTE - 63 - ZI QUEUILLE		CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	152 176,76	G	152 176,76
	Section d'investissement	B	152 176,76	H	152 176,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	38,16	J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			304 391,68		304 353,52
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		152 176,76		152 176,76
		= A+C+E		= G+H+K	
	Section d'investissement		152 214,92		152 176,76
	= B+D+F		= H+J+L		
	TOTAL CUMULE		304 391,68		304 353,52
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2016 du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans de Manzat Communauté.

D-2017-06-33 Résultats de clôture 2016 – Budget général de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

	CCCC
Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	769 723,16 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-232 130,85 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2016	3 750 709,53 €
Recettes fonctionnement 2016	4 133 820,51 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	383 110,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	769 723,16 €
Solde section de fonctionnement :	1 152 834,14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016	
Dépenses investissements 2016	1 473 317,25 €
Recettes investissements 2016	877 752,45 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-595 564,80 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-232 130,85 €
D001/inv	Solde section d'investissement : -827 695,65 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	
Sur dépenses d'investissement :	3 087 174,58 €
Sur recettes d'investissement :	2 823 871,94 €
Solde net des restes à réaliser :	-263 302,64 €

D-2017-06-34 Résultats de clôture 2016 – Budget annexe Jeunesse de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

	Jeunesse CCCC
Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	68 162,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	3 068,30 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2016	1 290 688,09 €
Recettes fonctionnement 2016	1 229 065,11 €
Résultat de l'exercice 2016(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	- 61 622,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	68 162,72 €
Solde section de fonctionnement :	6 539,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016	
Dépenses investissements 2016	252 230,58 €
Recettes investissements 2016	205 771,76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2016):	- 46 458,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	3 068,30 €
D001/inv	Solde section d'investissement : - 43 390,52 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	
Sur dépenses d'investissement :	352 233,96 €
Sur recettes d'investissement :	382 667,68 €
Solde net des restes à réaliser :	30 433,72 €

D-2017-06-35	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Immobilier locatif de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles
---------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	11 439,16 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	1 490,69 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	72 539,61 €
Recettes fonctionnement 2016	69 438,63 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-3 100,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	11 439,16 €
Solde section de fonctionnement :	8 338,18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	222 821,05 €
Recettes investissements 2016	167 181,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2016</i>):	-55 639,12 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	1 490,69 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-54 148,43 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	34 624,06 €
Sur recettes d'investissement :	109 872,40 €
Solde net des restes à réaliser :	75 248,34 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 déc 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-54 148,43 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	75 248,34 €
Besoin de financement :	pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2016)

2) Affectation complémentaire en réserves :

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2016)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2016)

Total affecté :	8 338,18 €
------------------------	-------------------

D-2017-06-36 Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe ZA la Varenne de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016): - 72 766,51 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016 125 763,90 €
 Recettes fonctionnement 2016 125 763,90 €
 Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) : 0,00 €
 Solde section de fonctionnement : 0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016 213 338,41 €
 Recettes investissements 2016 260 000,00 €
 Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2016): 46 661,59 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) : -72 766,51 €
 D001/inv Solde section d'investissement : -26 104,92 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :
 Sur recettes d'investissement :
 Solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé : -26 104,92 €
 Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €
 001D/inv Besoin de financement : -26 104,92 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2016)
2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2016)
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 0,00 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2016)
Total affecté : 0,00 €

D-2017-06-37 Résultats de clôture 2016 – Budget Principal de Manzat Communauté**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	845 348.28 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-527 940.19 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	4 970 247.87 €
Recettes fonctionnement 2016	5 120 538.45 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	150 290.58 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	845 348.28 €
Solde section de fonctionnement :	995 638.86 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	887 939.06 €
Recettes investissements 2016	951 341.20 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	63 402.14 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-527 940.19 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	-464 538.05 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	101 125.52 €
Sur recettes d'investissement :	200 271.54 €
Solde net des restes à réaliser :	99 146.02 €

D-2017-06-38 Résultats de clôture 2016 – Budget annexe Enfance-Jeunesse de Manzat Communauté**Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	-46 310.80 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	25 677.04 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	461 644.11 €
Recettes fonctionnement 2016	510 068.00 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	48 423.89 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	-46 310.80 €
Solde section de fonctionnement :	2 113.09 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	12 852.20 €
Recettes investissements 2016	8 341.96 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-4 510.24 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	25 677.04 €
R001/inv	
Solde section d'investissement :	21 166.80 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	369 622.00 €
Sur recettes d'investissement :	361 412.00 €
Solde net des restes à réaliser :	-8 210.00 €

D-2017-06-39	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Equipements sportifs de Manzat Communauté
---------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-105 758,46 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	994 231,25 €
Recettes fonctionnement 2016	1 112 938,09 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	118 706,84 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	118 706,84 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	386 754,15 €
Recettes investissements 2016	247 879,47 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-138 874,68 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-105 758,46 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	-244 633,14 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	395 841,86 €
Sur recettes d'investissement :	570 660,00 €
Solde net des restes à réaliser :	174 818,14 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-244 633,14 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	174 818,14 €
001D/inv	
Besoin de financement :	-69 815,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	69 815,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	48 891,84 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	118 706,84 €

D-2017-06-40 Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Activités culturelles de Manzat Communauté

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) : 0,00 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016): -31 202,72 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016 282 201,71 €
 Recettes fonctionnement 2016 363 673,81 €
 Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 81 472,10 €
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) : 0,00 €
 Solde section de fonctionnement : **81 472,10 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016 73 274,13 €
 Recettes investissements 2016 45 590,78 €
 Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016): -27 683,35 €
 Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) : -31 202,72 €
 D001/inv Solde section d'investissement : **-58 886,07 €**

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement : 675,00 €
 Sur recettes d'investissement : 392,73 €
 Solde net des restes à réaliser : **-282,27 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé : -58 886,07 €
 Rappel du solde net des restes à réaliser : -282,27 €
 001D/inv Besoin de financement : **-59 168,34 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 59 168,34 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)
2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 22 303,76 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)

Total affecté : 81 472,10 €

D-2017-06-41	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Cinéma de Manzat Communauté
---------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	1 174,46 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	173 965,19 €
Recettes fonctionnement 2016	182 807,81 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	8 842,62 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	8 842,62 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	22 024,68 €
Recettes investissements 2016	12 009,41 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-10 015,27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	1 174,46 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	-8 840,81 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	2 462,52 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	-2 462,52 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-8 840,81 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-2 462,52 €
001D/inv	
Besoin de financement :	-11 303,33 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	8 842,62 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	8 842,62 €

D-2017-06-42	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Redevance des Ordures Ménagères de Manzat Communauté
---------------------	---

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	433.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	0.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	461 164.56 €
Recettes fonctionnement 2016	460 731.56 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-433.00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	433.00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>0.00 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	0.00 €
Recettes investissements 2016	0.00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016) :	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	0.00 €
D001/inv	0.00 €
Solde section d'investissement :	<u>0.00 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	0.00 €
Sur recettes d'investissement :	0.00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0.00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0.00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0.00 €
Besoin de financement :	<u>pas de besoin de financement</u>
001D/inv	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0.00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0.00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0.00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	<u>0.00 €</u>

D-2017-06-43	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Atelier relais de Manzat Communauté
---------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	226,17 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-11 989,69 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	12 552,98 €
Recettes fonctionnement 2016	37 703,54 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	25 150,56 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	226,17 €
Solde section de fonctionnement :	25 376,73 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	19 208,22 €
Recettes investissements 2016	15 613,95 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-3 594,27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-11 989,69 €
D001/inv	Solde section d'investissement :
	-15 583,96 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-15 583,96 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	Besoin de financement :
	-15 583,96 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	15 583,96 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	9 792,77 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	25 376,73 €

D-2017-06-44 Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe ZA de Queuille de Manzat Communauté

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-38,16 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	152 176,76 €
Recettes fonctionnement 2016	152 176,76 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	152 176,76 €
Recettes investissements 2016	152 176,76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-38,16 €
D001/inv	
Solde section d'investissement :	-38,16 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-38,16 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	
Besoin de financement :	-38,16 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	0,00 €

D-2017-06-45	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe ZA des Ancizes de Manzat Communauté
---------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	58 215,21 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2016	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	42 806,93 €
Recettes investissements 2016	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	58 215,21 €
D001/inv	Solde section d'investissement :
	58 215,21 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	58 215,21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €

001D/inv	Besoin de financement :	pas de besoin de financement
----------	-------------------------	-------------------------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
--	---------------

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)

2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
--	---------------

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00 €
--	---------------

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)

Total affecté :	0,00 €
------------------------	---------------

D-2017-06-46	Affectation définitive du résultat de l'année 2016 sur 2017 – Budget annexe Parc d'Activités des Volcans de Manzat Communauté
---------------------	--

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2016	38 367,86 €
Recettes fonctionnement 2016	38 367,38 €
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-0,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>-0,48 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Dépenses investissements 2016	38 367,38 €
Recettes investissements 2016	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	-38 367,38 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	0,00 €
D001/inv	<u>-38 367,38 €</u>
Solde section d'investissement :	-38 367,38 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-38 367,38 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	<u>-38 367,38 €</u>
Besoin de financement :	-38 367,38 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	-0,48 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	
Total affecté :	<u>-0,48 €</u>

D-2017-06-47 Consolidation des résultats des budgets principaux et intégration des résultats de clôture du budget général de la Communauté de Communes du Pays de Menat

	Manzat CO	CCCC	Total aggloméré
Pour mémoire :			
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	845 348,28 €	769 723,16 €	
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	-527 940,19 €	-232 130,85 €	
Résultat de fonctionnement à affecter			
Dépenses fonctionnement 2016	4 970 247,87 €	3 750 709,53 €	
Recettes fonctionnement 2016	5 120 538,45 €	4 133 820,51 €	
Résultat de l'exercice 2016 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	150 290,58 €	383 110,98 €	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	845 348,28 €	769 723,16 €	
Solde section de fonctionnement :	995 638,86 €	1 152 834,14 €	2 148 473,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016			
Dépenses investissements 2016	887 939,06 €	1 473 317,25 €	
Recettes investissements 2016	951 341,20 €	877 752,45 €	
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2016):	63 402,14 €	-595 564,80 €	
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	-527 940,19 €	-232 130,85 €	
D001/inv Solde section d'investissement :	-464 538,05 €	-827 695,65 €	-1 292 233,70 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016			
Sur dépenses d'investissement :	101 125,52 €	3 087 174,58 €	
Sur recettes d'investissement :	200 271,54 €	2 823 871,94 €	
Solde net des restes à réaliser :	99 146,02 €	-263 302,64 €	-164 156,62 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016			
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-464 538,05 €	-827 695,65 €	
Rappel du solde net des restes à réaliser :	99 146,02 €	-263 302,64 €	
001D/inv Besoin de financement :	-365 392,03 €	-1 090 998,29 €	-1 456 390,32 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	365 392,03 €	1 090 998,29 €	1 456 390,32 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>	630 246,83 €	61 835,85 €	692 082,68 €
4) Intégration du résultat de fonctionnement de la CC Pays de Menat en 002 <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)</i>			275 791,87 €
4) Intégration du résultat d'investissement de la CC du Pays de Menat			37 555,13 €

D-2017-06-48 Consolidation des résultats des budgets annexes « Jeunesse » de Manzat Communauté et de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

✓ Consolidation des affectations de résultats sur les budgets annexe « Jeunesse »

	AGGLOMERE	Jeunesse Manzat co	Jeunesse CCCC
Pour mémoire :			
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	21 851,92 €	-46 310,80 €	68 162,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016):	28 745,34 €	25 677,04 €	3 068,30 €
Résultat de fonctionnement à affecter			
Dépenses fonctionnement 2016	1 752 332,20 €	461 644,11 €	1 290 688,09 €
Recettes fonctionnement 2016	1 739 133,11 €	510 068,00 €	1 229 065,11 €
Résultat de l'exercice 2016(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-13 199,09 €	48 423,89 €	-61 622,98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2016) :	21 851,92 €	-46 310,80 €	68 162,72 €
Solde section de fonctionnement :	8 652,83 €	2 113,09 €	6 539,74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2016			
Dépenses investissements 2016	265 082,78 €	12 852,20 €	252 230,58 €
Recettes investissements 2016	214 113,72 €	8 341,96 €	205 771,76 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2016):	-50 969,06 €	-4 510,24 €	-46 458,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2016) :	28 745,34 €	25 677,04 €	3 068,30 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-22 223,72 €	21 166,80 €	-43 390,52 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2016			
Sur dépenses d'investissement :	721 855,96 €	369 622,00 €	352 233,96 €
Sur recettes d'investissement :	744 079,68 €	361 412,00 €	382 667,68 €
Solde net des restes à réaliser :	22 223,72 €	-8 210,00 €	30 433,72 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2016			
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-22 223,72 €	21 166,80 €	-43 390,52 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	22 223,72 €	-8 210,00 €	30 433,72 €
001D/inv Besoin de financement :	0,00 €	12 956,80 €	-12 956,80 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €		
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)			
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €		
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2017)			
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	8 652,83 €		
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2017)			
Total affecté :	8 652,83 €		

D-2017-06-49 Budget général : Décision Modificative n°2

La décision modificative n°2 a pour objet de prendre en compte l'intégration définitive des résultats de la CC du Pays de Menat.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 291.87 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 291.87 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	72 291.87 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	72 291.87 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	72 291.87 €	0.00 €	72 291.87 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 555.13 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 555.13 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	37 555.13 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	37 555.13 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	37 555.13 €	37 555.13 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		72 291.87 €		72 291.87 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

D-2017-06-50 Répartition du FPIC 2017

L'Etat a notifié le 29 mai 2017, le montant du prélèvement FPIC au titre de l'exercice 2017.

Pour l'ensemble intercommunal le solde 2017 est négatif et correspond à un prélèvement de 174 553 € se décomposant comme suit :

- Prélèvement : 241 844 €
- Reversement : 67 291 €

Le Potentiel Financier Intercommunal Agrégé par habitant s'élève à 639,75 € / habitant (le PFA / habitant moyen au niveau national s'élève à 617,61 €).

Le Bureau communautaire propose de ne pas appliquer la répartition de « droit commun », et propose une répartition dite « dérogatoire libre » où :

- chaque commune contribue un peu plus par rapport aux montants prélevés en 2016 (taux d'effort uniforme sur chaque commune)

les communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Menat sont bénéficiaires d'un reversement , comme c'était le cas en 2016

La répartition dérogatoire libre serait la suivante :

	Prélèvement	Reversement	Solde
Part EPCI	-100 308 €	7 522 €	-92 786 €
Part communes membres	-141 536 €	59 769 €	-81 767 €
TOTAL	-241 844 €	67 291 €	-174 553 €

Nom Communes	PRELEVEMENT 2017	REVERSEMENT 2017	SOLDE FPIC 2017
ANCIZES-COMPS	-32 034 €		-32 034 €
BEAUREGARD VENDON	-2 831 €		-2 831 €
BLOT L'EGLISE		9 655 €	9 655 €
CHAMPS	-1 233 €		-1 233 €
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	-10 813 €		-10 813 €
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	-6 067 €		-6 067 €
COMBRONDE	-5 700 €		-5 700 €
DAVAYAT	-1 292 €		-1 292 €
GIMEAUX	-893 €		-893 €
JOSEMAND	-1 032 €		-1 032 €
LISSEUIL		2 276 €	2 276 €
LOUBEYRAT	-12 021 €		-12 021 €
MANZAT	-17 297 €		-17 297 €
MARCILLAT		7 875 €	7 875 €
MONTCEL	-955 €		-955 €
POUZOL		8 985 €	8 985 €
PROMPSAT	-937 €		-937 €
QUEUILLE	-4 213 €		-4 213 €
SAINT ANGEL	-4 986 €		-4 986 €
SAINT GAL SUR SIOULE		3 819 €	3 819 €
SAINT GEORGES-DE-MONS	-30 831 €		-30 831 €
SAINT HILAIRE LA CROIX	-772 €		-772 €
SAINT MYON	-944 €		-944 €
SAINT PARDOUX		10 926 €	10 926 €
SAINT QUITIN		10 018 €	10 018 €
SAINT REMY DE BLOT		6 215 €	6 215 €
TEILHÈDE	-1 260 €		-1 260 €
VITRAC	-4 671 €		-4 671 €
YSSAC LA TOURETTE	-754 €		-754 €
	-141 536 €	59 769 €	-81 767 €

La décision de répartition dérogatoire libre est prise en vertu de l'article 2336-3 II 2°) du CGCT

- Soit par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département,
- ou par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- OPTÉ pour une répartition « dérogatoire libre »,
- APPROUVE la répartition entre communes et EPCI conformément au tableau ci-dessus

D-2017-06-50Bis Répartition du FPIC 2017 – Fraction PRELEVEMENT

L'Etat a notifié le 29 mai 2017, le montant du prélèvement FPIC au titre de l'exercice 2017.

Pour l'ensemble intercommunal le solde 2017 est négatif et correspond à un prélèvement de 174 553 € se décomposant comme suit :

- Prélèvement : 241 844 €
- Reversement : 67 291 €

Le Potentiel Financier Intercommunal Agrégé par habitant s'élève à 639,75 € / habitant (le PFIA / habitant moyen au niveau national s'élève à 617,61 €).

Le Bureau communautaire propose de ne pas appliquer la répartition de « droit commun », et propose une répartition dite « dérogatoire libre » où :

- chaque commune contribue un peu plus par rapport aux montants prélevés en 2016 (taux d'effort uniforme sur chaque commune)

les communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Menat sont bénéficiaires d'un reversement , comme c'était le cas en 2016

La répartition dérogatoire libre serait la suivante :

	Prélèvement	Reversement	Solde
Part EPCI	-100 308 €	7 522 €	-92 786 €
Part communes membres	-141 536 €	59 769 €	-81 767 €
TOTAL	-241 844 €	67 291 €	-174 553 €

Nom Communes	PRELEVEMENT 2017
ANCIZES-COMPS	-32 034 €
BEAUREGARD VENDON	-2 831 €
BLOT L'EGLISE	
CHAMPS	-1 233 €
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	-10 813 €
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	-6 067 €
COMBRONDE	-5 700 €
DAVAYAT	-1 292 €
GIMEAUX	-893 €
JOSERAND	-1 032 €
LISSEUIL	
LOUBEYRAT	-12 021 €
MANZAT	-17 297 €
MARCILLAT	
MONTCEL	-955 €
POUZOL	
PROMPSAT	-937 €
QUEUILLE	-4 213 €
SAINT ANGEL	-4 986 €
SAINT GAL SUR SIOULE	

Nom Communes	PRELEVEMENT 2017
<i>SAINTE GEORGES-DE-MONS</i>	-30 831 €
<i>SAINTE HILAIRE LA CROIX</i>	-772 €
<i>SAINTE MYON</i>	-944 €
<i>SAINTE PARDOUX</i>	
<i>SAINTE QUITIN</i>	
<i>SAINTE REMY DE BLOT</i>	
<i>TEILHÈDE</i>	-1 260 €
<i>VITRAC</i>	-4 671 €
<i>YSSAC LA TOURETTE</i>	-754 €
	-141 536 €

La décision de répartition dérogatoire libre est prise en vertu de l'article 2336-3 II 2°) du CGCT

- Soit par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département,
- ou par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- OPTÉ pour une répartition « dérogatoire libre » du PRELEVEMENT 2017,
- APPROUVE la répartition du PRELEVEMENT entre communes et EPCI conformément aux tableaux ci-dessus

D-2017-06-50Ter Répartition du FPIC 2017 – FRACTION REVERSEMENT

L'Etat a notifié le 29 mai 2017, le montant du prélèvement FPIC au titre de l'exercice 2017.

Pour l'ensemble intercommunal le solde 2017 est négatif et correspond à un prélèvement de 174 553 € se décomposant comme suit :

- Prélèvement : 241 844 €
- **Reversement : 67 291 €**

Le Potentiel Financier Intercommunal Agrégé par habitant s'élève à 639,75 € / habitant (le PFIA / habitant moyen au niveau national s'élève à 617,61 €).

Le Bureau communautaire propose de ne pas appliquer la répartition de « droit commun », et propose une répartition dite « dérogatoire libre » où :

- chaque commune contribue un peu plus par rapport aux montants prélevés en 2016 (taux d'effort uniforme sur chaque commune)

les communes issues de la Communauté de Communes du Pays de Menat sont bénéficiaires d'un reversement , comme c'était le cas en 2016

La répartition dérogatoire libre serait la suivante :

	Prélèvement	Reversement	Solde
Part EPCI	-100 308 €	7 522 €	-92 786 €
Part communes membres	-141 536 €	59 769 €	-81 767 €
TOTAL	-241 844 €	67 291 €	-174 553 €

Nom Communes	REVERSEMENT 2017
ANCIZES-COMPS	
BEAUREGARD VENDON	
BLOT L'EGLISE	9 655 €
CHAMPS	
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	
COMBRONDE	
DAVAYAT	
GIMEAUX	
JOSEMAND	
LISSEUIL	2 276 €
LOUBEYRAT	
MANZAT	
MARCILLAT	7 875 €
MONTCEL	
POUZOL	8 985 €
PROMPSAT	
QUEUILLE	
SAINT ANGEL	
SAINT GAL SUR SIOULE	3 819 €
SAINT GEORGES-DE-MONS	
SAINT HILAIRE LA CROIX	
SAINT MYON	
SAINT PARDOUX	10 926 €
SAINT QUITIN	10 018 €
SAINT REMY DE BLOT	6 215 €
TEILHÈDE	
VITRAC	
YSSAC LA TOURETTE	
	59 769 €

La décision de répartition dérogatoire libre est prise en vertu de l'article 2336-3 II 2°) du CGCT

- Soit par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département,
- ou par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- OPTÉ pour une répartition « dérogatoire libre » de la FRACTION REVERSEMENT,
- APPROUVE la répartition entre communes et EPCI de la fraction REVERSEMENT conformément aux tableaux ci-dessus

D-2017-06-51 Modification des statuts (en lien avec l'harmonisation de la prise en charge de l'apprentissage de la natation)
--

Les statuts de « Combrailles Sioule et Morge » précisent au titre du bloc de compétence facultatif "petite enfance / enfance / jeunesse" article 1.2.2, 9ème alinéa que la communauté de communes exerce les compétences suivantes : "Participation à la prise en charge des entrées des piscines pour les écoles primaires » »

L'article 1.5.2 des statuts précise que cette compétence facultative est exercée par la communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou si l'organe délibérant le décide dans un délai de deux ans, à compter du 01 janvier 2017, fait l'objet d'une restitution aux communes.

Compte-tenu des nouvelles modalités d'aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire qui ont été définies par le conseil communautaire, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Il est proposé de modifier de l'alinéa 9 de l'article 1.2.2 comme suit "Aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire : prise en charge des frais d'accès aux piscines (compris mise à disposition de maître-nageur) et coûts de transport pour les écoles du territoire".

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de modification statutaire de l'article 1.2.2 alinéa 9 telle que présentée ci-dessus
- PRECISE que la compétence « aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire » sera une compétence exercée sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes à compter du 04 septembre 2017
- PRECISE que les autres compétences facultatives continuent de s'exercer dans les conditions de l'article 1.5.2 des statuts
- AUTORISE M. le Président à notifier aux communes le projet de modification des statuts afin qu'elles puissent délibérer dans les conditions de l'article L5211-17 du CGCT

Entre mars 2015 et mai 2016, le Gouvernement a réuni trois comités interministériels aux ruralités (Cir). Le comité du **20 mai 2016** a décidé de la mise en place de **contrats de ruralité**.

La circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du **23 juin 2016**, précise les modalités de mise en œuvre de ces contrats. Elle indique que qu'ils ont « pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. »

La circulaire précise également que **« les premiers contrats couvriront la période 2017-2020 et devront être élaborés avant fin 2016 et signés avant le 30 juin 2017 »**.

Proposés aux Communautés de communes et aux Pays, **ils permettront le financement de projets d'investissement et d'appui à l'ingénierie** (à hauteur de 10% des crédits). Un ou plusieurs EPCI peuvent être signataires. Les premiers contrats de ruralité couvriront la période 2017-2020, les suivants seront conclus pour 6 ans.

Pour 2017, **216 millions** du Fonds de soutien à l'investissement local seront dédiés aux contrats de ruralité. Les projets inscrits au contrat pourront également s'appuyer sur les financements de droits commun (DETR, CPER, FNADT, ...).

Chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire, autour de **6 volets** :

- accès aux services et aux soins
- revitalisation des bourgs-centres
- attractivité du territoire
- mobilités
- transition écologique
- cohésion sociale

✓ **Processus d'élaboration du contrat**

Dans l'optique de la fusion, les Communautés de communes Manzat Communauté et Côtes de Combrailles ont décidé en fin d'année 2016 de se positionner en faveur de l'élaboration d'un contrat de ruralité sur le futur territoire communautaire de Combrailles, Sioule et Morge. L'élaboration du contrat a été prescrite par délibération de Manzat Communauté en date du 16 décembre 2016 et de Côtes de Combrailles en date du 15 décembre 2016. 3 étapes sont nécessaires à la mise en place du contrat de ruralité :

- Envoi au Sous-Préfet du Puy-de-Dôme le **22 décembre 2016** d'un document décrivant les grandes orientations du projet de contrat, ainsi qu'un diagnostic sommaire des besoins du territoire dans les champs d'intervention des contrats de ruralité.
- Accusé de réception de cet envoi et officialisation de l'engagement de l'élaboration du contrat lors d'une réunion à Manzat le **20 janvier 2017**.
- **Signature du contrat** :

Le contrat de ruralité de Combrailles, Sioule et Morge sera signé au plus tard le 30 juin 2017, il est en cours de validation auprès des services de l'Etat. Il intègre des projets intercommunaux et communaux prévus sur la période 2017-2020.

Pour l'instant, seuls les projets concernant 2017 doivent faire l'objet d'un plan de financement précis. Les projets inscrits pour les années suivantes étant encore incertains, ils seront reprécisés dans les avenants annuels correspondants.

Une convention financière annuelle doit être signée chaque année pour obtenir les crédits des projets de l'année. La première convention pour 2017 va donc être signée dans l'été avec les projets démarrant uniquement en 2017. Elle s'appuie sur des fiches actions détaillée pour chaque projet : un

modèle de fiche a été envoyé par mail aux communes concernées, à retourner au plus vite à la communauté de communes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer le contrat de ruralité

D-2017-06-53 Feuille de route sur la compétence restauration collective

✓ 1 - Constats et objectifs

○ **Des constats communs :**

- Problèmes de mise aux normes sanitaires des cuisines (surtout petites cuisines)
- Des prix de revient du repas très différents avec des prix de revient parfois très élevés du fait du faible nombre de repas et de charges fixes de fonctionnement élevées
- Des problèmes de remplacement de personnes
- Manque de formation d'une partie des agents

○ **Des constats particuliers sur le territoire « Plaine »**

- Des cuisines de production existantes, récentes et sous exploitées
- Des conditions de prise de repas pas optimales (déplacement des enfants,)
- Une insatisfaction des prestations offertes par des prestataires extérieurs (industrie agroalimentaire)
- Des RPI qui n'ont pas intégré les coûts d'investissement -> tensions entre les communes du RPI

○ **Des objectifs partagés par le secteur « Plaine et Montagne »**

- Privilégier une production des repas en local en favorisant les circuits courts et les produits locaux
- Améliorer la qualité des repas
- Mutualiser pour rationaliser la dépense publique (maîtrise des coûts matières, investissements, mutualisation des moyens humains,)

○ **Des objectifs particuliers pour le secteur « plaine »**

- Le souhait de s'organiser de manière collective : financer solidairement le service et les nouveaux investissements obligatoires dans le cadre de la mise aux normes sanitaires des équipements
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants (ne plus déplacer les enfants)
- Optimiser et utiliser les équipements existants

○ **Des réponses opérationnelles différentes :**

- Un transfert de compétence « restauration scolaire » au 01 septembre 2016 pour l'ex communauté de communes Côtes de Combrailles
- Un service commun en réflexion pour Manzat Co (des actions de mutualisation de cantines existent déjà sur l'ex-territoire de Manzat Co, comme à Loubeyrat ou à Saint-Georges-de-Mons)

✓ 2 - Un délai de deux ans pour un projet de fonctionnement commun de la compétence restauration collective

Les statuts de la communauté de communes, au titre des compétences facultatives, prévoient que la communauté de communes est compétente pour « construction, aménagement et gestion du service de restauration scolaire » (article 3 alinéa 7).

En vertu de la réglementation, les compétences facultatives sont exercées par la communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre, ou si l'organe délibérant le décide dans un délai de « deux ans à compter du 01 janvier 2017, font l'objet d'une restitution aux communes. Jusqu'à cette délibération, ou au plus tard jusqu'à l'expiration du délai précisé, la communauté de communes exerce dans les périmètres correspondant à chacune des anciennes communautés de communes.

✓ 3- Proposition d'une méthodologie et d'un planning

FIN JUIN / DEBUT JUILLET: COMMISSION « RESTAURATION COLLECTIVE » -: LANCEMENT DE L'ETUDE « RESTAURATION COLLECTIVE »

L'objectif de cette commission est de prendre connaissance de l'état des lieux des modes de fonctionnement et de valider le cahier des charges de l'étude restauration collective.

L'objectif principal de cette étude est de proposer un schéma d'organisation de la restauration collective à court terme et moyen terme prenant en compte l'ensemble des besoins du territoire : (ALSH, scolaires, portage de repas à domicile, EHPAD).

Ainsi, il s'agit d'étendre l'étude réalisée sur le secteur de Côtes de Combrailles à l'ensemble du territoire et de confirmer les objectifs politiques du service de restauration collective (politique d'approvisionnement, produits AB « bio » ... , coût,...)

Cette étude devra permettre de répondre aux questions suivantes :

PHASE 1 : L'ETAT DES LIEUX :

- **Quel est l'état sanitaire et les besoins de mise aux normes des sites de production actuels**
- **Quels seraient les coûts d'investissement pour une mise aux normes**
- **Comment intégrer les équipements dans le schéma d'organisation des équipements existants (cuisine du multiple de saint-quintin-sur-Sioule, par exemple, ...)**
- **Quel est le niveau de satisfaction des prestataires externes lorsque les repas ne sont pas produits en régie ? Comment internaliser la production si l'objectif d'une production en régie est confirmée (production sur quel équipement ?)**
- **Comment intégrer les nouveaux besoins (ALSH site de La Passerelle, sur quels sites de production)**
- **Quels sont les coûts de revient actuels ?**

PHASE 2 : SCHEMA D'ORGANISATION PROJETE

- **Quel schéma d'organisation retenir : quelle production, pour quels publics ? sur quels sites de production ? Faut-il spécialiser les sites de production (personnes dépendantes / jeunesse)?**
- **Quel phasage ?**
- **Quels coûts de production projetés compte-tenu des mutualisations possibles ?**

PHASE 3 : ORGANISATION FONCTIONNELLE

- **Comment aller plus loin dans l'approvisionnement local compte tenu des contraintes de production en volume, du nombre de sites de production et du temps affectés à recherche/ gestion des producteurs locaux...**
- **Quels moyens humains nécessaires compte-tenu des moyens existants et des objectifs fixés ?**

- **Quelle organisation des moyens humains (gestion du service ; mutualisation de l'élaboration des menus, outils informatiques communs, gestion commandes multisites, travail en réseau en valorisant les compétences de chacun, relations avec les utilisateurs / bénéficiaires,**

PHASE 4 : ORGANISATION JURIDIQUE

Il s'agira dans cette phase d'étudier la meilleure solution juridique pour mettre en œuvre le schéma d'organisation qui sera retenu : avantages / inconvénients des différents outils de portage juridiques : services communs / transfert de compétence,
La conférence des maires, sera associée à chaque étape de restitution de l'étude.

JUIN 2017 / DEBUT JUILLET : LANCEMENT L'AAPC CONCERNANT L'ETUDE « RESTAURATION COLLECTIVE »

SEPTEMBRE 2017 : CHOIX PRESTATAIRES DE L'ETUDE « RESTAURATION COLLECTIVE » :

MARS 2018 : RENDU FINAL DE L'ETUDE « RESTAURATION COLLECTIVE »

JUIN / JUILLET 2018 : MODALITES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'ORGANISATION

JUIN / JUILLET 2018 : CONSEQUENCES RH : RECENSEMENT EXHAUSTIF DES AGENTS CONCERNES, (MISSIONS, TEMPS DE TRAVAIL, SITUATION STATUTAIRE, REMUNERATION, REUNION D'INFORMATION DU PERSONNEL, REDACTION DE LA FICHE D'IMPACT EN VUE DE LA SAISINE DU COMITE TECHNIQUE, ARRETE DE TRANSFERT OU DE MISE A DISPOSITION,...

- ✓ 4- Service commun : une première étape de mutualisation sur le site de production de Saint-Georges de Mons

Manzat-Communauté et la commune de Saint-Georges de Mons avaient engagé une réflexion sur un service commun de production. La cuisine de production est récente et fonctionnelle avec des marges en termes de capacité de production. Le site de Saint-Georges-de-Mons a vocation à produire :

- **A court terme :**
 - les repas de l'école de Saint-Georges-de-Mons
 - les repas du portage de repas à domicile
 - les repas des EHPAD de Manzat et Les Ancizes
 - les repas des ALSH le mercredi et les vacances scolaires
- **A moyen terme (en fonction des résultats de l'étude) :**
 - La fabrication des repas d'autres écoles

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la feuille de route telle que définie ci-dessus

D-2017-06-54 Règlement intérieur du service de restauration scolaire (ajustements)

Consécutivement à la prise de la compétence restauration scolaire au 01 septembre 2016, un règlement intérieur unique du service de restauration scolaire avait été approuvé par le conseil communautaire de la CC Côtes de Combrailles.

Le règlement intérieur nécessite quelques ajustements mineurs qui portent :

- Sur les inscriptions occasionnelles qui sont désormais faites auprès de chaque cantine
- Les modifications des coordonnées téléphoniques et mail des référents cantines de chaque site d'accueil
- Le changement de comptable public (Trésorerie de Manzat)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du règlement intérieur du service de restauration scolaire à compter du 04 septembre 2017

D-2017-06-55 Tarifs du service de restauration scolaire

Par délibération en date du 16 juin 2016, le conseil communautaire de la CC Côtes de Combrailles avait adopté un dispositif de lissage du prix de vente des familles. Le prix de convergence à n+3 s'établissait à 3,20 €. La durée de lissage avait été fixé à 3 ans. Il convient donc désormais d'acter les prix de vente de la deuxième année de lissage.

L'application du dispositif de lissage conduit aux tarifs ci-dessous :

Sites	Prix de vente TTC
Tarifs « fréquentation régulière »	
Cantine de Teilhède	3,17€
Cantine de Beauregard-Vendon	3,16 €
Cantine de Combronde	2,99 €
Cantine de Davayat	3,37 €
Cantine RPI Jozerand - Montcel	3,20 €
Cantine de Prompsat	3,13 €
Cantine RPI Gimeaux – Yssac-La-Tourette	3,17 €
Cantine RPI Champs – Saint-Agoulin	3,39 €
Tarif « occasionnel » ou « exceptionnel »	3,60 €
Tarif « résident hors communauté de communes »	3,60 €
Tarif Adulte	5,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs du service de restauration scolaire à compter du 04 septembre 2017 conformément au tableau ci-dessus,

Liste des délibérations du mercredi 7 juin 2017

D-2017-06-01	HARMONISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE	3
D-2017-06-02	DELIBERATION CADRE SUR LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES ALSH SUR LE TERRITOIRE : ALSH DU MERCREDI APRES-MIDI ET EXTRASCOLAIRE (VACANCES) A COMPTER DU 04 SEPTEMBRE 2017	5
D-2017-06-03	REGLEMENT INTERIEUR DES ALSH DELIBERATION CADRE SUR LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES ALSH SUR LE TERRITOIRE : ALSH DU MERCREDI APRES-MIDI ET EXTRASCOLAIRE (VACANCES) A COMPTER DU 04 SEPTEMBRE 2017	9
D-2017-06-04	TARIFS DES ALSH A COMPTER DU 4 SEPTEMBRE 2017	9
D-2017-06-05	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	10
D-2017-06-06	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	11
D-2017-06-07	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER LOCATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	12
D-2017-06-08	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ZA LA VARENNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	13
D-2017-06-09	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE MANZAT COMMUNAUTE.....	13
D-2017-06-10	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE DE MANZAT COMMUNAUTE.....	14
D-2017-06-11	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	15
D-2017-06-12	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES DE MANZAT COMMUNAUTE.....	15
D-2017-06-13	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE CINEMA DE MANZAT COMMUNAUTE	16
D-2017-06-14	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES DE MANZAT COMMUNAUTE	17
D-2017-06-15	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DE MANZAT COMMUNAUTE	17
D-2017-06-16	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ZA DE QUEUILLE DE MANZAT COMMUNAUTE	18
D-2017-06-17	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE ZA DES ANCIZES DE MANZAT COMMUNAUTE	19
D-2017-06-18	COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	19
D-2017-06-19	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	21
D-2017-06-20	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	22
D-2017-06-21	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER LOCATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	23
D-2017-06-22	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZA LA VARENNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	24
D-2017-06-23	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE MANZAT COMMUNAUTE.....	25

D-2017-06-24	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE DE MANZAT COMMUNAUTE.....	26
D-2017-06-25	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	27
D-2017-06-26	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES DE MANZAT COMMUNAUTE.....	28
D-2017-06-27	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE CINEMA DE MANZAT COMMUNAUTE ...	29
D-2017-06-28	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES DE MANZAT COMMUNAUTE.....	30
D-2017-06-29	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	31
D-2017-06-30	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZA DE QUEUILLE DE MANZAT COMMUNAUTE.....	32
D-2017-06-31	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ZA DES ANCIZES DE MANZAT COMMUNAUTE.....	33
D-2017-06-32	COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	34
D-2017-06-33	RESULTATS DE CLOTURE 2016 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	35
D-2017-06-34	RESULTATS DE CLOTURE 2016 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES.....	35
D-2017-06-35	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER LOCATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES .	36
D-2017-06-36	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE ZA LA VARENNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	37
D-2017-06-37	RESULTATS DE CLOTURE 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE MANZAT COMMUNAUTE	38
D-2017-06-38	RESULTATS DE CLOTURE 2016 – BUDGET ANNEXE ENFANCE-JEUNESSE DE MANZAT COMMUNAUTE.....	38
D-2017-06-39	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS DE MANZAT COMMUNAUTE	39
D-2017-06-40	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES DE MANZAT COMMUNAUTE	40
D-2017-06-41	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE CINEMA DE MANZAT COMMUNAUTE	41
D-2017-06-42	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES DE MANZAT COMMUNAUTE	42
D-2017-06-43	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DE MANZAT COMMUNAUTE.....	43
D-2017-06-44	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE ZA DE QUEUILLE DE MANZAT COMMUNAUTE	44
D-2017-06-45	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE ZA DES ANCIZES DE MANZAT COMMUNAUTE.....	45
D-2017-06-46	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L’ANNEE 2016 SUR 2017 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS DE MANZAT COMMUNAUTE	46

D-2017-06-47	CONSOLIDATION DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAUX ET INTEGRATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MENAT.....	47
D-2017-06-48	CONSOLIDATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES « JEUNESSE » DE MANZAT COMMUNAUTE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	48
D-2017-06-49	BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N°2	49
D-2017-06-50	REPARTITION DU FPIC 2017	49
D-2017-06-50BIS	REPARTITION DU FPIC 2017 – FRACTION PRELEVEMENT.....	51
D-2017-06-50TER	REPARTITION DU FPIC 2017 – FRACTION REVERSEMENT	52
D-2017-06-51	MODIFICATION DES STATUTS (EN LIEN AVEC L’HARMONISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE L’APPRENTISSAGE DE LA NATATION	54
D-2017-06-52	SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE	55
D-2017-06-53	FEUILLE DE ROUTE SUR LA COMPETENCE RESTAURATION COLLECTIVE.....	56
D-2017-06-54	REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE (AJUSTEMENTS)	59
D-2017-06-55	TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	59

Signatures des membres présents au conseil communautaire du
Mercredi 7 juin 2017

Le Président,
M. MOUCHARD Jean-Marie

Le Secrétaire de séance,
M. ROGUET François

Les membres du conseil communautaire :

ARCHAUD Claude Saint-Georges-de-Mons	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles	BONNET Grégory Montcel
BOULAIS Loïc Saint-Hilaire-la-Croix	BOULEAU Bernard Blot-l'Église	BOURBONNAIS Jean-Claude Beauregard-Vendon	CAILLET Pascal Davayat
CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHANSEAUME Camille Saint-Georges-de-Mons	CHARBONNEL Pascal Teilhède	COLOMBIER Christine Manzat
COUCHARD Olivier Manzat	COUTIERE Daniel Saint-Quintin-sur-Sioule	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESPAGNOL Alain Combronde Procuration Mme VIALANEIX	FERREIRA Raquel Les-Ancizes-Comps Procuration M. CHANSEAUME	GATIGNOL Joëlle Saint-Georges-de-Mons
GENDRE Martial Lisseuil	GUILLOT Sébastien Gimeaux	HOVART Lilyane Pouzol	LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette

LAMBERT Bernard Combronde	LANGUILLE André Jozerand Procuration M. CHARBONNEL	LANNAREIX Jean-Pierre Vitrac	LESCURE Bernard Marcillat
LOBREGAT Stéphane Loubeyrat	MAGNER Jacques-Bernard Charbonnières-les-Vieilles	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MASSON Yannick Queuille
MAZERON Laurent Les Ancizes-Comps Procuration M. MANUBY	MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration M. ARCHAUD	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERROCHE Paulette Combronde Procuration M. LAMBERT
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	POUZADOUX Jean-Paul Combronde Procuration M. SECOND	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot	SARDIER Denis Saint-Angel
SAUVESTRE Daniel Châteauneuf-les-Bains	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule	Jean-François SECOND Prompsat	VALANCHON Annie Saint-Georges-de-Mons
VIALANEIX Michèle Combronde			